



[1]

La Ville d'Épernay renouvelle son opération de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique. Objectifs : promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture et encourager la pratique du vélo.

Ce dispositif est inscrit dans le cadre du nouvel Agenda 21 de la Ville.

Modalités et remise du dossier :

La subvention accordée **ne peut dépasser les 50 % du coût TTC** d'acquisition du vélo à assistance électrique. Le plafond maximum de la **subvention est de 150 euros** par vélo à assistance électrique.

Les Sparnaciens, les agents municipaux de la Ville d'Épernay, du CCAS et de la Caisse des Ecoles, âgés de plus de 18 ans, devront remettre leur dossier de demande de subvention au Service Développement durable, avec les pièces justificatives suivantes :

- formulaire dûment rempli
- fiche de renseignements dûment remplie
- facture acquittée du vélo (**la date d'acquisition doit être postérieure à la date des Conseils municipaux approuvant le règlement d'attribution soit le 20 avril 2015 pour les Sparnaciens et le 1^{er} février 2018 pour les agents municipaux**)
- copie du certificat d'homologation
- copie de la pièce d'identité
- justificatif de domicile (de moins de 3 mois au nom de l'acquéreur)
- Relevé d'Identité Bancaire

Pièces à fournir en complément si vous êtes un agent municipal :

- déclaration sur l'honneur à compléter
- attestation de travail de l'employeur




Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, et ce jusqu'à épuisement des crédits inscrits au budget de l'année en cours (3 750 €) et sous respect des conditions d'attribution.

Le détail des modalités de ce dispositif est à retrouver dans le règlement ci-joint.

Contact(s):

Service Développement durable
7 bis, avenue de champagne
03 26 53 36 15

Document(s) :

-  [Téléchargez la fiche de renseignements](#) [2]
-  [Téléchargez le formulaire de demande de subvention](#) [3]
-  [Téléchargez le règlement d'attribution](#) [4]

Lire aussi sur epernay.fr:

[L'Agenda 21 à Épernay](#) [5]

En 2018, **25** subventions ont été attribuées.

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/subvention-velo-electrique>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/velo_electrique.png

[2] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/subv_velo_epernay_fiche_renseignements_0.pdf

[3] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/subv_velo_epernay_formulaire_0.pdf

[4] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/subv_velo_epernay_reglement_1.pdf

[5] <https://www.epernay.fr/article/lagenda-21-epernay>